



Intervention liminaire – Plénière du 5/12/19

Patrick TASSIN

*Seul le prononcé fait foi.*

Cher-e-s Collègues,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre présence, au vu de l'actualité sociale, des difficultés engendrées, notamment en matière de déplacements dans notre vaste Région, mais aussi, parfois, de participation à la mobilisation nationale qui semble effectivement forte.

Compte tenu de cette actualité, j'avais envisagé de déplacer cette plénière à une autre date, qui ne pouvait, par définition, que se situer en amont de ce jour. Mais les contraintes qui lient l'obligation que nous avons de répondre à la saisine du Président, entre la réception du projet de BP 2020 et la prochaine réunion de la commission des finances du Conseil régional, limitaient cet éventuel report à hier mercredi. Et nombre d'entre vous m'avaient informé qu'ils ne seraient pas disponibles le 04 décembre.

Le bureau a pris en compte toutes ces informations et a donc décidé de maintenir notre plénière pour aujourd'hui. Il y a un nombre d'absents plus important que d'habitude, et certains s'absenteront en début d'après-midi. Mais votre large présence, malgré les aléas, démontre l'engagement de la société civile au sein du CESER et pour le développement de notre Région.

Nous allons donc, pendant une grosse partie de notre journée, aborder point par point, à partir du travail de nos commissions, notre avis sur le 5ème budget primitif du Conseil régional du Grand Est.

Les fondations de cette région récente se solidifient au fil du temps. La collectivité continue d'affirmer son rôle dans un paysage institutionnel, financier et économique qui reste, cependant, très mouvant.

Ce n'est pas la première fois que je le dis ici, mais nous continuons de constater l'approfondissement du manque d'autonomie financière des Conseils régionaux, en matière de recettes, mais aussi, pour la deuxième année consécutive, en matière de dépenses, avec le pacte soumis par l'Etat et limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'interventions.

Si l'exécutif régional gère un budget conséquent, de plus de 3 milliards d'euros, en léger recul en 2020, une très grosse part des dépenses de celui-ci est néanmoins le résultat de contraintes diverses, de coups partis, de gestion quotidienne des grandes compétences obligatoires qui sont les siennes.

Je rappelle ce que j'avais déjà souligné lors de notre précédente plénière : avec la perte de la compétence apprentissage, c'est la première fois, depuis les premières lois de décentralisation, que les Régions se voient destituer d'une compétence d'une telle importance.

Cela confirme la tendance à une certaine forme de recentralisation, à l'œuvre depuis quelques années. Cela n'est pas de bon augure, au moment où est programmé, début 2020, le vote d'un projet de loi dit 3D, c'est-à-dire « Décentralisation, Différenciation, Déconcentration ».

Dans le cadre de la préparation de cette loi, l'Etat doit organiser une consultation dans le but d'identifier les besoins d'organisation des compétences ou de définition de dispositifs, y compris fiscaux. J'en profite pour rappeler qu'il n'y a pas besoin de cette loi pour que le gouvernement se saisisse des différentes réflexions et contributions que notre CESER a émises sur ces sujets, notamment l'expérimentation d'une taxe transit régionale, donc pas départementale, sur le trafic international afin de générer de nouvelles recettes qui pourraient participer à l'amélioration des infrastructures ferroviaires et à la transition énergétique.

Une autre concertation entre l'Etat et les Conseils régionaux commence avec l'élaboration des futurs contrats de plan Etat-Région 2021-2027. Des discussions sont en cours quant aux priorités et orientations à définir sur des domaines, en partie plus larges qu'auparavant, mais excluant désormais les mobilités et les infrastructures de transport, qui représentaient pourtant plus de la moitié des engagements financiers dans les CPER actuels. Et si les retards d'exécution concernant l'Etat sur ce volet ne sont évidemment pas étrangers à ce choix, ils ne peuvent que nous inquiéter quant au montant du mandat sur lequel le Préfet va négocier avec la Région et les autres collectivités.

Quoi qu'il en soit, notre CESER, qui doit obligatoirement être saisi en fin de construction du CPER, à l'automne prochain, va profiter de la période qui s'ouvre pour lancer des réflexions et contribuer à alimenter la discussion sur l'élaboration de ce futur CPER. C'est une décision que vient de prendre notre bureau.

A l'issue de la plénière d'aujourd'hui, après avoir validé notre avis sur le BP 2020, nous aurons notamment une présentation, par notre Groupe de Travail spécialisé, de la prospective territoriale engagée sur la zone d'emploi de Sélestat, dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil de développement du territoire. Celle-ci fait suite à celle que

nous avons eue lors de la plénière d'octobre dernier sur la zone d'emploi de Chaumont-Langres, et nous en aurons une autre le 30 janvier.

Cher-e-s Collègues, avant de conclure et de laisser place aux président-e-s et rapporteur-e-s de nos commissions, je tenais à vous rappeler l'ouverture, en interne, de notre forum numérique sur les transitions. Il est en ligne, sur Cartodébat et il suscite déjà des contributions internes. Il sera ouvert au public mi décembre prochain, mais je vous invite d'ores et déjà, avec vos organisations, à continuer à l'investir pour le faire vivre encore plus amplement.

Je vous remercie.

Patrick TASSIN | 5 décembre 2019